



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES INGENIEURS DE L'INFRASTRUCTURE MILITAIRE
2, boulevard du Ronceray
BP 93525
49035 ANGERS Cedex 01

CONCOURS 2019

FICHE GUIDE

A l'attention des candidats au cursus IMI

Contacts :

Recrutement concours

Secrétariat général pour l'administration (SGA)
Direction centrale du service d'infrastructure de la défense (DCSID)
Service de la stratégie, sous-direction du pilotage des ressources humaines
bureau de la gestion des personnels militaires
(SGA/DCSID/STG/SDPRH/BGPM)
3, rue de l'indépendance américaine – CS 80601 – 78013 Versailles cedex

Mail : dcsid.recrutement.fct@intradef.gouv.fr

Sites internet :

<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/infrastructure-btp/ingenieur-militaire-d-infrastructure-de-la-defense-imi/recrutement>

<https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>

Scolarité et cursus IMI

Direction des études de l'ENSIM

2, Bd du Ronceray - BP 93525 - 49 035 ANGERS cedex 01

Tél : 02 41 20 73 76

Mail : ensim@ensam.eu

Vous êtes candidat au concours **Arts et Métiers – ingénieur militaire d'infrastructure**.

En plus des épreuves orales du concours Arts et Métiers, vous participerez à un entretien de motivation qui se déroulera à l'ENSAM Paris.

Vous devez également :

1 / Pour l'admissibilité, produire :

- ✓ Soit un **certificat d'aptitude médical de votre médecin traitant**, en utilisant le modèle et la notice disponibles en téléchargement sur internet.
- ✓ Soit un **certificat d'aptitude médical délivré par un médecin des armées**. **Sur ce certificat médical devra obligatoirement être mentionné « Apte ENSIM » ou « Apte Ingénieur Militaire de l'Infrastructure »**

| |
|--|
| Dans les deux cas le certificat devra parvenir par courrier avant le 20 mai 2019 à l'ENSIM (voir adresse indiquée ci-dessous) |
|--|

2 / Pour l'admission un **certificat d'aptitude médical délivré par un médecin des armées** devra parvenir par courrier **avant le 18 juillet 2019** à l'ENSIM (voir adresse indiquée ci-dessous)

Sur ce certificat médical devra obligatoirement être mentionné « Apte ENSIM » ou « Apte Ingénieur Militaire de l'Infrastructure »

Ce certificat, obligatoire, est délivré dans un centre médical militaire (Référence : Instruction n°501516/DEF/SGA/DCSID/SDOR du 10 mars 2011). Vous devez prendre rendez-vous avec le centre médical (CEMI ou CMA) le plus proche de votre domicile (cf. liste à télécharger sur le site internet du ministère de la défense) dès l'annonce des résultats, si vous êtes admissible. Vous vous présenterez au rendez-vous fixé, muni de votre carnet de santé, carnet de vaccination et d'une pièce d'identité.

Le certificat médical d'aptitude ainsi que le dossier médical sous enveloppe cachetée (*) devront être adressés à :

ENSIM
2, boulevard du Ronceray
BP 93525
49035 Angers Cedex 01

(*) Attention ! Si vous postulez pour plusieurs écoles militaires, adressez seulement, dans un premier temps, le certificat médical ; conservez le dossier médical confidentiel sous enveloppe cachetée jusqu'aux résultats de l'oral et adressez-le à l'école militaire que vous aurez définitivement choisie.

Voir le tableau synthétique « **2019_2_ ENSAM IMI_ Précisions certificat médical** »